

chere Bellefille la Princesse de Galles; la part obligeante que Vous avez toujours prise à tout ce qui peut contribuer à la prospérité de nôtre Famille, Nous a fait croire que Vous ne manquerez pas d'apprendre avec joye un événement si agréable. C'est pourquoi Nous n'avons pas différé à vous en faire parvenir la nouvelle, vous assurant au reste de nos vœux sinceres pour le bonheur de vôtre Etat, & priant Dieu qu'il Vous ait, Hauts & Puissans Seigneurs, nos bons Amis, Alliés & Confederés, en sa sainte & digne garde. Écrit en nôtre Cour à St. James le ( 20. ) de Mars 1739., & de nôtre Regne le douzième; Vôtre bien bon Ami &c.

I X. Hollande. Les Etats ont été assemblés depuis le 11. Mars jusqu'au 28. qu'ils se séparerent jusqu'à une nouvelle Convocation. Cette Assemblée n'a roulé que sur des Articles qui concernent le dedans de l'Etat. On y a consenti à la levée des charges & taxes pour l'année courante sur le même pied que celles de l'année précédente; & l'on y a disposé de tous les Emplois vacans tant politiques que militaires. Mais une promotion d'Officiers Généraux qui fut mise sur le tapis, a été renvoyée à une autre Assemblée. Il y a presentement toute aparence que le Prince d'Orange ne refusera plus la Charge de Lieutenant - Général qui lui a été présentée; car il est déjà certain que les Officiers qui seront compris dans cette promotion, ont résolu de ceder le pas ou droit d'ancienneté à S. A. S., & qu'au surplus elle sera élevée à l'Emploi de Général en chef à la promotion suivante, les Etats de Frise & ceux de Groningue, n'ayant consenti à ce que ce Prince fut fait Lieutenant - Général, qu'à cette condition.

X. L'affaire de *Guilliers* & de *Bergue* recommence à faire du bruit, parce qu'on veut que pour prévenir